

Nous savons que l'accord commercial sur le bois d'oeuvre est probablement le pire accord commercial que le Canada ait conclu avec un autre pays. Ce ne sont pas seulement les gens des Maritimes qui en souffrent. Ceux de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Alberta n'ont trouvé aucune solution à leurs problèmes. Notre industrie du bois d'oeuvre subit des coûts supplémentaires de 15 p. 100 s'élevant à 600 millions de dollars. Les injustices se sont succédées. Nous nous sommes placés dans une situation impossible. Nous avons accepté une définition de la subvention, car d'après le ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) et le ministre d'État aux Forêts, nous serions ainsi protégés contre toute nouvelle initiative.

Les membres du Congrès les uns après les autres proposent des amendements imposant de nouvelles restrictions sur les ressources canadiennes fondées sur l'accord concernant le bois d'oeuvre que le gouvernement a signé parce que nous avons capitulé et reconnu que nos droits de coupe constituent une pratique déloyale. Donc le gouvernement a signé cet accord. Le gouvernement a présenté le projet de loi dont un ministériel conservateur dit maintenant qu'il n'est pas bon.

Je dirai simplement que ce ministériel a eu souvent l'occasion dans le passé de se faire entendre, d'exposer son point de vue, et il me semble qu'il intervient bien tardivement. Nous sommes tout à fait heureux d'appuyer sa motion, mais je lui demanderai pourquoi il n'a pas appuyé ce que nous faisons au comité quand nous avons présenté des amendements de ce genre. Pourquoi ne nous a-t-il pas appuyés en Chambre, pourquoi n'a-t-il pas voté contre le projet de loi, comme lui et tous nos vis-à-vis auraient dû le faire, dire aux Canadiens des Maritimes . . .

M. McCain: Politicaille.

M. Axworthy: Le député m'accuse de politicaille. Ce qu'il y a de plus bas comme politicaille à la Chambre en ce moment, ce sont les députés conservateurs qui ont voté avec leur groupe au détriment de leurs électeurs quand le projet de loi a été présenté. Voilà ce qu'il y a de plus bas comme politicaille.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'appuie depuis longtemps l'exception en faveur des Maritimes, mais je joins ma voix à celle de mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) pour signaler l'hypocrisie du parti ministériel. Je ne crois pas qu'un seul habitant des Maritimes doive se laisser attraper ainsi. Le député de Winnipeg—Fort Garry et moi avons siégé à ce comité pendant des semaines et des semaines à écouter les témoins des Maritimes.

M. Corbett: Nous écoutions tous.

M. Fulton: Et voilà un député qui de son côté ne figurait pas parmi ceux qui siégeaient régulièrement à ce comité. Comme il se trouve, c'est un des députés qui n'ont pas appuyé l'exception en faveur des Maritimes quand l'amendement a été présenté au comité, et qui ne l'ont pas appuyé ici non plus à la Chambre. Il a voté le projet de loi sans l'exception en faveur des Maritimes.

Taxe sur le bois d'oeuvre

Permettez-moi de lire ce qu'a déclaré le ministre d'État aux Forêts qui est des Maritimes. L'article du *Telegraph Journal* de Moncton s'intitule: «Le Nouveau-Brunswick y gagne beaucoup, dit Merrithew au sujet de l'Accord», et je cite:

Merrithew affirme que les Canadiens ont gagné dans six domaines—y compris les exemptions de la taxe au profit de 20 sociétés canadiennes, dont cinq du Nouveau-Brunswick. Ces sociétés ont également été exemptées d'une décision provisoire sur le projet américain de droit compensateur d'où sont sorties les négociations qui ont abouti à cette taxe.

«Le Nouveau-Brunswick gagne beaucoup», a dit un Merrithew épuisé lors d'une conférence donnée hier, à son retour dans sa circonscription de Saint-Jean. «Les cinq sociétés exemptées par l'accord assurent plus de 80 p. 100 des exportations provinciales de bois à destination des États-Unis.»

Ces sociétés, dit-il, sont J. D. Irving Ltd., Fraser Inc., Dead River Ltd., Fawcett Lumber Co. Ltd. et Devon Lumber Co.

Voilà le ministre d'État chargé des Forêts. C'est un ministre conservateur des Maritimes et il dit que le Nouveau-Brunswick gagne beaucoup. Il dit que les cinq grandes sociétés sont tirées d'affaires, qu'elles obtiennent l'exemption. Ce sont tous les petits entrepreneurs. Le député fait semblant. Il va rentrer dans les Maritimes et dire: «Oh, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire. Je me suis battu pour vous. Je me suis battu pour vous obtenir l'exemption». Il n'a jamais élevé la voix à la Chambre. Il n'a jamais élevé la voix au comité. Il n'est jamais venu appuyer les témoins des Maritimes lorsqu'ils ont comparu à ce propos. Les faits sont éloquentes. Ce député et ses collègues conservateurs des Maritimes . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre.

M. Taylor: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais proposer que le débat se poursuive pendant encore 25 minutes. Ma motion n'est pas identique à la dernière proposée. Il est déplorable, à mon avis, que nous n'ayons pas un débat complet sur cette question. Je propose que nous en débattions pendant encore 25 minutes. Je demande le consentement unanime de la Chambre à cet effet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a déjà demandé tout à l'heure le consentement unanime de la Chambre pour que le projet de loi soit débattu une heure entière. Je n'ai pas obtenu le consentement unanime. Par conséquent, je ne peux pas revenir sur une décision de la Chambre.

● (1900)

M. Taylor: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La motion visait un débat d'une heure. Je demande moins d'une heure. Mais le débat pourrait se poursuivre encore un peu compte tenu de l'importance du sujet. Ma motion vise une prolongation de 25 minutes, ce qui est encore moins qu'une heure.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence tient à ce que la Chambre comprenne bien qu'elle saisit toute l'importance du sujet à l'étude. La présidence ne veut pas rejeter le moins durement la demande du député de Bow River (M. Taylor). Toutefois, la question a été posée plus tôt et la Chambre n'a pas accordé son consentement unanime. Par conséquent, le débat a pris fin à 19 heures.